Image not found or type unknown

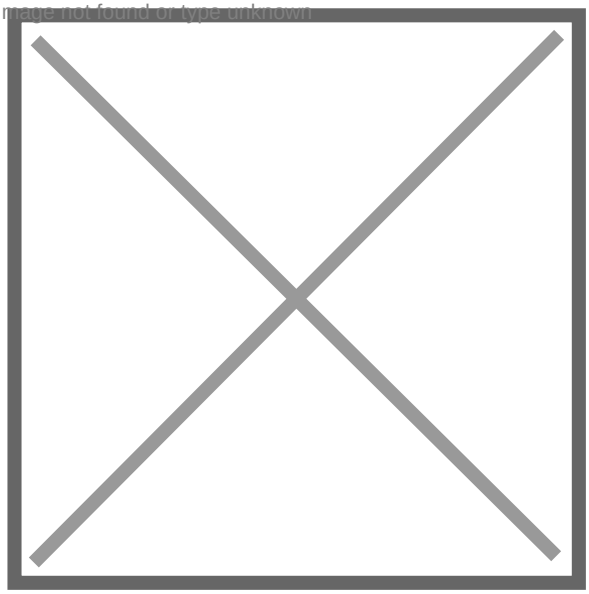

Mise à la porte par le conjoint

Par **laura1**, le **21/04/2013** à **18:00**

Bonjour,

Dans un couple non marié et ayant des enfants, le propriétaire du logement peut il mettre à la porte son partenaire, comme bon lui convienne?
Si ce n'est pas le cas, quel recourt peut avoir le conjoint, mis à la porte,si cela devait arrivé?

merci par avance

Par **amajuris**, le **21/04/2013** à **19:20**

bjr,
il n'y aucun lien juridique entre 2 concubins.
donc un concubin propriétaire de son logement peut mettre dehors l'autre concubin qui n' aucun titre pour rester dans le logement.
le concubinage c'est l'union libre ce qui signifie aussi séparation libre.
cdt

Par **laura1**, le **21/04/2013** à **20:33**

Merci pour la réponse.

Les enfants du couple ds l'histoire? La garde revient par défaut au proprietaire?

Pour des pacsé, la loi est-elle égale?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés